

REUNION du BUREAU EXECUTIF

Samedi 1^{er} Octobre 2022 à 9h30

Maison Régionale des Sports de TOMBLAINE

COMPTE RENDU

Présents:

Patrick PARIS, Gilbert CRE, Thierry KASZTELAN, Marie-Christine HACQUARD, Alain GHILONI, Francis BUCHWALTER.

Excusés: Florian MORIZOT, Maxime KRAEMER.

Invités: /

ORDRE DU JOUR :

1. Emploi : proposition de candidat
2. Convention Maxime Eckentschwiller
3. 508 Sainte Croix en Plaine
4. Groupement Employeur
5. AG 2023
6. Questions diverses

1. Emploi

1.1 Recrutement d'un agent de développement

Le Président rappelle que les membres du Comité Directeur ont donné leur accord le 4 juin 2022 pour l'embauche d'un agent de développement et souligne que l'objectif à long terme est de multiplier leurs embauches. Il explique qu'après avoir reçu plusieurs candidats et avoir procédé à un tri, le candidat retenu est Maxime CRE, il précise que la seule problématique concernant ce candidat est relative à son travail de bénévole sur le territoire mosellan, et souhaite que son travail en tant qu'agent de développement du Comité se porte sur le territoire du Grand Est. Le Président explique que son embauche commencerait par une mise en situation de 400 heures afin de tester son acclimatation au poste.

Décision : Le Bureau donne son accord pour l'embauche de Maxime CRE.

1.2 Création d'un poste de Manager Technique Territorial Adjoint

Le Président propose la création d'un poste de Manager Technique Territorial Adjoint, il explique qu'après s'être entretenu avec Damien, BOIS, Maxime KRAEMER et Sébastien BOTEREL, ce poste pourrait être proposé à Noéline DELBOVE qui aurait à sa charge la Route, le Cyclo-Cross, la Piste et l'aspect féminin. Il propose de laisser Noéline jusqu'à la fin de l'année sur son poste actuel dans l'Aube tout en sachant que même après une embauche par le Comité elle continuera à travailler sur le territoire de l'Aube. Pour finir, il propose son embauche soit votée lors du prochain Comité Directeur.

Décision : Le Bureau valide le principe de la création d'un poste de Manager Technique Territorial Adjoint.

1.3 Missions de l'apprenti Romain PHILIPPE

Alain GHILONI souhaite avoir des précisions quant aux missions dédiées à Romain.

Le Président rappelle que ses missions ont été énoncées lors du Comité Directeur du 4 juin 2022 par Maxime KRAEMER et précise qu'il a débuté son contrat au Comité le 25 juillet 2022.

Il explique qu'il lui a été demandé en priorité, en plus de la création d'une newsletter, de se renseigner sur le cout d'un site internet et après avoir reçu des propositions entre 15000 et 20000 euros, s'est proposé de s'en charger lui-même. Le Président explique également que l'idéal serait que le site soit fonctionnel en début d'année prochaine.

Ses autres missions consistent à gérer la communication du Comité ainsi que l'organisation d'animations.

Alain GHILONI ajoute qu'il aurait été judicieux que Romain prenne contact avec Thierry NUNINGER qui a énormément œuvré par le passé sur le site du Comité.

Décision : Le site sera présenté par Romain aux membres du Bureau, du Comité Directeur et aux Président.e.s des Comités Départementaux lors d'une visioconférence.

1.4 Recrutement d'un apprenti

Le Président aborde le sujet de Joseph PIERRAT, actuellement en BPJEPS à Besançon, qui s'est présenté pour un contrat d'apprentissage avec le Comité.

Le Président rappelle que dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, les coûts pour le Comité seraient dérisoires.

Décision : Le Bureau valide le recrutement de Joseph PIERRAT.

2. Convention Maxime Eckentschwiler

Le Président rappelle la convention signée avec le VCU SCHWENHEIM pour la mise à disposition d'un salarié Technicien Régional BMX, Maxime ECKENTSCHWILLER, qui arrivait à son terme le 1^{er} septembre 2022.

Le Président explique la difficulté d'obtenir les comptes rendus de ses activités.

Le Trésorier Général ajoute qu'il a décompté son travail en heures alors que la convention avait été établie selon un forfait de jours.

Le Président demande l'avis du Bureau quant au renouvellement de cette convention.

Devant les difficultés rencontrées, il est proposé de plutôt procéder à la prise d'une personne en vacation lors d'un besoin d'action de formation ou de stage.

Décision : Le Bureau décide de ne pas renouveler la convention signée avec le VCU SCHWENHEIM pour la mise à disposition de Maxime ECKENTSCHWILLER, en qualité de Technicien Régional BMX. Les dispositions seront à prendre pour la prise en charge des prestations effectuées à l'expiration de la convention entre le 1^{er} septembre et la date de notification de la décision.

3. 508 Sainte Croix en Plaine

Le Président rappelle que selon les dires de l'avocat, les réparations n'auraient pas dû être effectuées car cela rend désormais impossible l'expertise du véhicule.

Les membres du Bureau sont d'accord sur le fait qu'une action en justice serait trop risquée.

Le Président explique donc que ce qu'il reste à déterminer est le montant de la participation financière du Comité sur le montant des réparations.

Le montant de 2500 euros est proposé.

Décision : Les membres du Bureau donnent leur accord sur ce montant à verser au club de Sainte-Croix en Plaine.

4. Groupement Employeur

Le Président rappelle qu'il y a un certain nombre de demandes d'heures sur le territoire. Dans l'idéal Michel CALLOT souhaiterait qu'il y ait un emploi par département mais le Président pense que cela est impossible étant donné les écarts de budget entre les départements.

Il propose donc de créer un groupement d'employeur géré par le Comité Régional qui disposerait d'emplois à temps plein que l'on pourrait mettre à disposition des structures (Clubs et/ou Départements) qui en exprimeraient le besoin.

Il rappelle que concernant le milieu associatif, il faut passer par la création d'une association en conservant les mêmes membres du Bureau incluant un système de facturation selon les mises à dispositions de l'agent aux différentes structures.

L'objectif est d'aider ponctuellement les Clubs et/ou départements qui auraient besoin de salariés mais qui n'ont pas la possibilité d'embaucher.

Marie-Christine HACQUARD prévient de l'éventuelle difficulté des demandes simultanées.

La question est posée quant aux possibles subventions accordées aux structures ayant des besoins pour le financement des heures, ce à quoi le Président répond que les subventions versées au Comité dans le cadre de ces emplois seront automatiquement déduites de la facturation mais rappelle qu'il doit y avoir au préalable une adhésion des structures au groupement d'employeurs.

Le Président ajoute, qu'en sachant que d'ici 2024 il faudra un salarié par Division Nationale, le groupement d'employeur serait idéal à condition que la personne ne soit pas positionnée sur plusieurs équipes.

La Secrétaire Générale souhaite savoir qui va se charger de la gestion de ce groupement.

Le Président souhaite savoir si les membres du Bureau trouvent judicieux de continuer à travailler sur ce projet.

Décision : Le Bureau pense que cette piste peut être intéressante à travailler pour présenter en Conseil Régional des Présidents Départementaux et au Comité Directeur. Elle sera proposée lors des réunions de clubs.

5. AG 2023

Le Président propose d'organiser, dans le cadre de l'assemblée Générale 2023, un congrès sur deux jours, sur le modèle de la FFC, avec des ateliers de travail le samedi et l'assemblée générale le dimanche matin.

Ce format permettra aux Clubs de s'exprimer ce qui n'est pas possible lors de l'assemblée générale.

Il est proposé d'aborder le sujet lors des réunions avec les Clubs puis d'en définir le programme lors d'un prochain Bureau.

Décision : Le Bureau donne son accord.

6. Questions diverses

6.1 Démission Sébastien LEYENDECKER

Le Président rappelle officiellement la démission de Sébastien LEYENDECKER et informe que c'est Romain BAUDET qui assurera l'intérim à la tête de la Commission BMX Race.

Francis BUCHWALTER souhaite savoir s'il est possible de désigner comme Président de Commission une personne qui ne fait pas partie des membres du Comité Directeur.

Thierry KASZTELAN répond que cela n'est pas mentionné dans les statuts mais évoque la possibilité que cela soit précisé dans le règlement intérieur.

Il sera procédé à l'élection d'un nouveau représentant du collège BMX lors de la prochaine Assemblée Générale. Le Comité Directeur sera appelé à désigner un nouveau Président de la Commission Régionale BMX Race.

Décision : Le Bureau prend acte de la démission de Sébastien LEYENDECKER du Comité Directeur.

6.2 Commission Cyclo-Cross – nouveau membre

Le Président rappelle la démission de Gilbert CRE au 1^{er} juin liée à une surcharge de travail au niveau du Club et du Département.

Le Président explique que Laurent ROUXEL et Gilbert CRE sont d'accord pour travailler en binôme sur la Commission Cyclo-Cross.

Décision : Le Bureau valide la candidature de Laurent ROUXEL comme membre de la Commission Cyclo-Cross pour assister Gilbert CRE dans ses fonctions. Cette proposition sera soumise à la décision du prochain Comité Directeur.

6.3 Tarif des engagements à l'Interregion Cyclo-Cross minimes cadets

Maxime KRAEMER précise que le prix de l'engagement des Minimes & Cadets à l'interrégion de Cyclo-Cross du 9 Octobre (15 euros) est imposé par la FFC

Décision : Vu le tarif élevé, le Bureau décide de reverser la part de 3,50 euros du Comité Régional aux clubs ou coureurs du Grand Est.

6.4 Commission Cyclo-Cross – déplacements Sélections sur les Coupe de France

Gilbert CRE trouve anormal de se retrouver seul lors des retours de déplacement Sélections sur les Coupes de France. Il propose de faire le déplacement avec un camion, un barnum, un référent du Comité et un mécanicien.

Le rendez-vous sera donné directement sur place et tout sera mis à disposition pour les coureurs mais il n'y aura pas d'hébergement de prévu sauf pour les cas particuliers.

Décision : Le Bureau donne son accord.

6.5 Tarification Droits d'Organisation et Arbitres : catégorie initiation le matin suivi de compétition affinitaire l'après midi

Le Président explique qu'il n'est plus envisageable de laisser les Clubs organiser des compétitions avec une initiation Ecole de Vélo FFC le matin et des courses par des fédérations affinitaires l'après-midi, il faut leur appliquer un tarif provisoire.

Il est proposé de leur appliquer un tarif de Droits d'Organisation de 60 euros et le paiement de deux arbitres à 110 euros.

Décision : Le Bureau donne son accord. Ce tarif entrera en vigueur pour les courses organisées à la date de publication du relevé de décision. Cette tarification sera reprise dans la tarification générale Régionale qui sera soumise au Comité Directeur.

6.6 Courrier du club de Golbey

Le Président explique qu'il a reçu un courrier de Claude THOMAS demandant le remboursement des Droits d'Organisation du 32ème Trophée de France du personnel des Finances en compensation du fait qu'il a payé le chrono et qu'il n'ait pas eu d'arbitres chronométrés.

Le montant s'élève à 240 euros pour les deux journées.

Le Président demande si le Bureau est d'accord pour rembourser.

Décision : Le Bureau donne son accord.

6.7 Pénalité de Maxime KRAEMER

Le Président rappelle que lors de la finale de la Coupe de France Juniors, Maxime KRAEMER, Directeur Sportif de la Sélection Régionale, a reçu une pénalité de 100 euros pour non-respect des instructions des arbitres.

Le Président souligne que pour être Directeur Sportif il faut un BF3 et un BF2, il s'est renseigné auprès de Maxime CRE pour connaître leur position dans la file qui aurait dû être la dernière alors qu'apparemment ils étaient 6ème.

Le Président demande si le Comité doit prendre en charge le règlement de cette pénalité.

Décision : Le Bureau décide de prendre en charge la moitié de la pénalité infligée et rappelle les conditions d'exercice de la fonction de Directeur Sportif.

6.8 Section Sportive d'Epinal

Marie-Christine HACQUARD explique que la Section Sportive d'Epinal non labellisée, mais existantes depuis quelques années, était jusque-là financée par la Ville d'Epinal.

Le Véloce Club Spinalien, club support ne recevant plus de subvention de la part de la Ville, ne peut plus payer cette dernière et avait pour projet de la mettre en sommeil.

Marie-Christine HACQUARD explique également qu'elle a été interpellée par les parents concernés qui lui ont fait part de leur désir de voir cette section perdurer.

A la suite d'une rencontre qui a eu lieu entre le Proviseur, le Président du Comité Régional et elle-même, il a été décidé de la maintenir ouverte mais il reste encore à trouver un intervenant.

Le Président propose de financer cette section avec le budget alloué dans le cadre du PPF comme cela est déjà mis en place pour Colmar et Georges de la Tour.

Décision : Le Bureau donne son accord de principe. Les conditions financières restent à fixer et des conventions seront à établir dont une à intervenir avec le Club de Golbey.

6.9 Tour de table

Alain GHILONI exprime des interrogations au sujet de la tarification 2023, ce à quoi le Président répond que cela sera étudié en Comité Directeur.

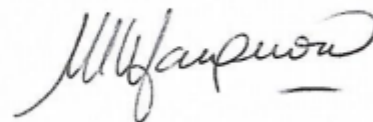
L'ordre du jour étant épuisé la réunion prend fin à 12 h 30

Le Président



Patrick PARIS

La Secrétaire Générale



Marie-Christine HACQUARD